



Conséquence Divorce international

Par **mohsnake87**, le **06/07/2022** à **16:12**

Bonjour à tous ,

je suis algerien et je me suis marié avec une tunisienne en 2015 , le mariage a durée 02 ans et s'est soldé par un divorce , et on a engagé une procedure chacun de notre coté dans nos pays respectif , donc divorcé en algerie et en tunisie par deux tribual (on a pas eu d'enfant).

j'ai plaidé l'abandon de famille car mon ex femme n'a plus supporté de vivre en algerie et m'a obligé à venir m'installer avec elle en tunisie , ce qui nous a mis dans l'impasse.

Je suis convié à participer à un seminaire le mois prochain en tunisie et j'ai peur d'avoir des soucis une fois que j'aurai mis les pieds sur le sol tunisien suite à la procedure engagé en tunisie par mon ex-femme car on m'a dit que le divorce en tunisie donner droit à une pension meme si on n'a pas d'enfant.

est ce que je risque d'etre arreter si j'ai un jugement à mon insus ex payement pension alimentaire ?

merci d'avance

cdt

Par **youris**, le **06/07/2022** à **17:27**

bonjour,

legavox est un forum juridique essentiellement de droit français.

votre question concernant le droit algérien et le droit tunisien, vous aurez du mal à recevoir

une réponse dans ce forum.

salutations